

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/9-B/2
13 septembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ZAMBIE 10071.0

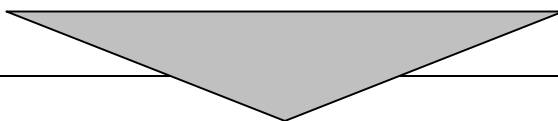
Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo

Nombre de bénéficiaires	117 000
Hommes	59 423
Femmes	57 577
Durée du projet	Deux ans (1er janvier 2002–31 décembre 2003)

	Coût (dollars E.-U.)
Coût total pour le PAM	24 996 831
Coût total des produits alimentaires	12 569 159

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (ODK): Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale, ODK: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La Zambie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA). Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 300 dollars E.-U., elle est l'un des pays les plus pauvres du monde. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent largement répandues dans les campagnes mais, ces dernières années, elles ont aussi gagné du terrain dans les zones urbaines. Le pays est également vulnérable aux catastrophes naturelles répétées (inondations, sécheresses et épizooties). Par ailleurs, la présence d'un grand nombre de réfugiés (estimés actuellement à 260 000) continue à peser lourdement sur des ressources naturelles, sociales et économiques déjà sollicitées à l'excès.

Le Gouvernement de la République de Zambie a maintenu sa politique d'ouverture des frontières, offrant systématiquement un asile aux populations qui cherchent refuge, malgré les conséquences sur le plan économique et de la sécurité. Depuis les années 70, il attribue de vastes superficies de terres fertiles aux réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa.

Au titre de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), d'une durée de deux ans, on apportera des secours et une aide au redressement à 117 000 réfugiés, principalement ceux venant de l'Angola et de la République démocratique du Congo (RDC) qui sont établis dans six zones d'installation/camps dans les régions du nord et de l'ouest du pays et ont bénéficié des programmes de secours d'urgence et d'aide au redressement du PAM et du HCR. Compte tenu de la situation instable et de la forte insécurité qui règnent en Angola et en RDC, il est probable que les réfugiés resteront en Zambie pendant quelque temps. Environ 74 pour cent des ressources fournies au titre de cette IPSR seront destinées aux femmes et aux enfants. Le PAM a pris des dispositions pour que les réfugiées participent activement à la gestion et à la distribution des vivres, et il a veillé à ce qu'elles bénéficient des cours de formation concernant les activités rémunératrices et le renforcement des capacités organisés dans les zones d'installation et les camps.

La présente IPSR complétera les programmes du HCR, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays du PAM, avec lesquels elle est étroitement coordonnée.

Projet de décision

Le Conseil approuve l'IPSR Zambie 10071.0—Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo (WFP/EB.3/2001/9-B/2).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise

1. La Zambie a des frontières communes avec huit pays: Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo (RDC), Tanzanie et Zimbabwe. Du fait de sa situation géographique, elle a dû offrir un asile à un grand nombre de réfugiés. La majeure partie de l'aide alimentaire du PAM a été fournie sous forme de secours associés à des activités de développement.
2. Il est significatif que la Zambie ait à la fois servi de pays d'asile et se soit trouvée au centre des initiatives régionales de paix. Le fait le plus notable est l'accord historique entre le Gouvernement angolais et l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) signé à Lusaka en novembre 1994, qui a ouvert la voie au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Plus récemment (septembre 1999), un accord décisif entre le Gouvernement de la RDC et les rebelles a été également signé à Lusaka. Malgré ces importantes initiatives diplomatiques, le conflit continue à faire rage en Angola comme en RDC et, en conséquence, l'afflux de réfugiés en Zambie se poursuit.
3. La Zambie offre actuellement un asile à environ 260 000 réfugiés provenant essentiellement de l'Angola, du Burundi, de la RDC et du Rwanda. On trouve des réfugiés angolais dans deux zones d'installation, Meheba dans la province du Nord-Ouest et Mayukwayukwa dans la province de l'Ouest, ainsi que dans des camps de réfugiés récemment créés à Nangweshi (province de l'Ouest) et Ukwimi (province de l'Est). Les réfugiés provenant de la RDC sont installés dans le camp de Mwangé dans la province du Nord et dans le camp de réfugiés de Kala dans la province de Luapula. Les nouveaux arrivants sont hébergés temporairement dans des centres de transit/réception près des principaux points d'entrée. Dans les centres de transit, ils sont filtrés et enregistrés avant d'être transférés dans des zones d'installation/camps permanents. Il existe actuellement huit centres de transit dans les quatre provinces limitrophes de l'Angola et de la RDC (voir carte à l'annexe IV).
4. La présente IPSR est la prolongation de l'aide apportée par le PAM aux réfugiés se trouvant en Zambie, qui sont assistés actuellement au titre de l'IPSR 10051.0 et de l'opération d'urgence 10047.0. La mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des disponibilités alimentaires qui s'est rendue en décembre 2000 en Zambie a estimé qu'environ 260 000 réfugiés, dont 116 000 se trouvaient dans des sites désignés, étaient hébergés dans le pays. Au moment de la mission, le PAM prêtait assistance à 84 000 de ces réfugiés, tandis que les 32 000 restants étaient devenus autosuffisants et n'avaient donc plus besoin d'aide. Cependant, depuis lors, l'afflux d'Angolais et de Congolais s'est intensifié, et le nombre de réfugiés recevant l'aide alimentaire du PAM est maintenant estimé à 91 500. Les 144 000 réfugiés qui ne se trouvent pas dans des sites désignés se sont installés spontanément et n'ont pas besoin d'aide alimentaire. Il est prévu que l'IPSR 10051.0 et l'opération d'urgence 10047.0 se terminent fin décembre 2001. D'après les estimations du HCR et du gouvernement, le nombre de réfugiés ayant besoin d'une aide alimentaire devrait atteindre 117 000 d'ici à la fin de l'année.



TABLEAU 1: EFFECTIFS ACTUELS DES RÉFUGIÉS DANS LES SITES DÉSIGNÉS

Zone d'installation/camp	Effectif actuel des réfugiés	Autosuffisants	Ayant besoin d'une aide alimentaire
Meheba	53 200	28 600	24 600
Mayukwayukwa	18 800	3 400	15 400
Nangweshi	12 800	0	12 800
Mwange	22 200	0	22 200
Kala	15 500	0	15 500
Ukwimi	1 000	0	1 000
Total	123 500	32 000	91 500

TABLEAU 2: PRÉVISIONS POUR 2002

Zone d'installation/camp	Assistés par l'opération d'urgence 10047.0	Assistés par l'IPSR 10051.0	Nouvelles arrivées prévues (juin-décembre 2001)	Total IPSR 10071.0
Meheba	16 000	8 600	6 900	31 500
Mayukwayukwa	13 000	2 400	4 600	20 000
Nangweshi	00	12 800	3 500	16 300
Mwange	00	22 200	2 800	25 000
Kala	15 500	00	7 500	23 000
Ukwimi	1 000	00	200	1 200
Total	45 500	46 000	25 500	117 000

5. Le chiffre prévu de 117 000 réfugiés qui recevraient une aide alimentaire au titre de la présente IPSR est calculé d'après le nombre actuel de bénéficiaires de l'opération d'urgence 10047.0 et de l'IPSR 10051.0 (91 500), et d'après les prévisions du HCR faisant état d'une population réfugiée dans les sites désignés qui atteindra 150 000 personnes d'ici la fin de 2001. Cette estimation, établie d'après l'afflux quotidien actuel, tient compte des 9 000 Congolais qui se sont installés spontanément dans des villages frontaliers et vont probablement se présenter dans les camps de réfugiés pour demander une assistance, principalement des vivres.

Analyse de la situation

6. Malgré les diverses initiatives de paix, les combats ont repris en Angola comme en RDC. En conséquence, la situation reste très instable d'un point de vue militaire et politique. Dans les circonstances actuelles, il y a très peu de chances pour que les réfugiés se trouvant en Zambie décident de rentrer en Angola ou en RDC. Il est plus probable qu'ils restent en Zambie jusqu'à ce que des signes concrets leur prouvent que les diverses initiatives de paix résistent. Tant que les réfugiés conserveront cet attentisme, et en attendant que des terres soient disponibles et attribuées, l'aide alimentaire du PAM restera nécessaire, permettant d'assurer la transition entre les secours et les activités de redressement.



7. Les efforts déployés par le HCR (avec l'appui du PAM) pour conserver et obtenir suffisamment de terres pour les réfugiés ont en partie abouti. Les populations réfugiées des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa et des camps de Mwangue et d'Ukwumi ont déjà reçu des terres. À compter de cette campagne de semis (novembre 2001), 63 200 réfugiés au total commenceront à les cultiver pour assurer leur propre subsistance. Cependant, dans les camps de Nangweshi et de Kala, la question de l'allocation des terres reste en suspens. Le camp de Nangweshi, qui est un site provisoire, est situé dans une région où la terre ne convient pas à l'agriculture. Dans le camp de Kala, qui est un nouveau camp, il faudra encore quelque temps pour convaincre les autorités locales de céder des terres aux réfugiés. En coordination avec le HCR, le PAM entend travailler avec le Gouvernement zambien à la recherche d'une solution à ce problème. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement pour choisir un nouveau site approprié pour le camp de Nangweshi, ce qui permettra aux réfugiés d'avoir des terres à cultiver. Le but de ces pourparlers est de convaincre les chefs de Kala que le fait de donner aux réfugiés la possibilité de s'intégrer pleinement dans l'économie locale aura un impact bénéfique sur la communauté. Compte tenu de l'engagement résolu et confirmé du gouvernement à donner des terres aux réfugiés pour favoriser leur autosuffisance, on peut raisonnablement supposer que des parcelles finiront par être libérées et allouées à tous les réfugiés.
8. L'afflux de réfugiés en Zambie n'a pas compromis la sécurité alimentaire de la communauté d'accueil, étant donné qu'ils sont rapidement transportés dans leurs camps respectifs où ils reçoivent l'aide alimentaire du PAM. Cependant, les camps ont des effets préjudiciables sur l'environnement (arbres abattus pour disposer de bois de feu et terres défrichées pour effectuer des cultures). En association avec les organisations non gouvernementales (ONG) chargées de l'exécution, le HCR met en oeuvre des projets visant à s'attaquer à ces problèmes environnementaux, ainsi qu'à appuyer la remise en état des infrastructures communautaires qui pourraient être mises à rude épreuve du fait de l'accroissement de la population.
9. Les combats incessants près des frontières ont créé un climat général d'insécurité pour la population locale, incitant les Zambiens à se déplacer vers l'intérieur du pays. Ces personnes déplacées à l'intérieur du pays sont prises en charge par le Ministère des affaires intérieures et par le Bureau du Vice-Président, par l'intermédiaire de l'Unité de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes. Cette unité est appuyée par le PAM au titre du programme de pays.
10. La présente IPSR couvrira une période de 24 mois, du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003, pendant laquelle la situation en Angola et en RDC pourrait se stabiliser suffisamment pour permettre un rapatriement spontané. Au cas où la situation dans ces deux pays ou dans l'un d'eux ne le permettrait pas, il faut espérer que le Gouvernement zambien attribuera des terres à tous les réfugiés. Ils pourraient alors produire leur propre nourriture et l'aide alimentaire du PAM serait progressivement supprimée.

Programmes et politiques du gouvernement en matière de redressement

11. En dépit des problèmes économiques et de sécurité, le gouvernement maintient sa politique d'ouverture des frontières, offrant systématiquement un asile aux populations cherchant refuge. En outre, la volonté d'allouer des terres aux réfugiés dont il a fait preuve auparavant est tout à fait louable. Le Bureau du Commissaire aux réfugiés du Ministère des affaires intérieures est chargé de la coordination de l'assistance aux programmes de réfugiés dans le pays. Au niveau national, le Commissaire aux réfugiés est responsable de la mise en oeuvre des politiques nationales concernant les réfugiés. Au niveau du terrain, des fonctionnaires chargés des réfugiés, affectés à chaque zone d'installation/camp, sont



responsables des questions de sécurité, des déplacements des réfugiés et de la coordination du travail du HCR et des ONG d'exécution. La coordination entre le PAM, le HCR, les homologues et les ONG est assurée au niveau central moyennant des réunions de coordination interinstitutionnelles bimensuelles, dans lesquelles toutes les questions opérationnelles et politiques sont examinées et réglées. Ce mécanisme de coordination est reproduit à l'échelon local, avec la participation de toutes les parties prenantes, dont les représentants des comités de réfugiés chargés des produits alimentaires.

12. Dans les années 70, le Gouvernement zambien a alloué de vastes superficies de terres fertiles aux réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa. Au cours de cette opération, la terre a été assignée au chef de famille, les ménages dirigés par une femme ayant la priorité. Au total, 15 500 hectares (13 800 hectares à Meheba et 1 700 hectares à Mayukwayukwa) ont été attribués, ce qui a permis de supprimer progressivement la distribution de l'aide alimentaire du PAM à 32 000 réfugiés. En mars 2000, 14 300 ha supplémentaires ont été mis à disposition à Meheba et 10 000 hectares à Mayukwayukwa. Les initiatives récentes du HCR visant à obtenir suffisamment de terres pour les réfugiés du camp de Mwanze (11 800 hectares) et du camp d'Ukwimi (1 000 hectares) ont été également couronnées de succès. Au total, 63 200 réfugiés vivant dans ces zones d'installation/camps devraient donc être en mesure de cultiver leurs terres pendant cette campagne de semis et d'engranger leur première récolte d'ici avril 2002. Cependant, les réfugiés des camps de Kala et de Nangweshi (28 300 au total), ainsi que ceux qui devraient arriver de juin à décembre 2001 (estimés au total à 25 500), n'obtiendront probablement pas de terres tant que les négociations avec le gouvernement et les autorités locales n'auront pas abouti.
13. Le gouvernement a établi des partenariats avec le HCR et les ONG pour qu'ils assurent aux réfugiés des services de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Dans certains camps/zones d'installation, il détache des fonctionnaires des ministères concernés sur le terrain. La Zambie est classée parmi les pays les moins avancés et les pays pauvres très endettés (PPTE). Malgré la bonne volonté du gouvernement, en raison du fléchissement de l'économie enregistré depuis plusieurs années, la Zambie rencontre encore des difficultés pour faire face aux coûts énormes que représente l'assistance aux réfugiés. En conséquence, le gouvernement a de nouveau fait appel au PAM pour qu'il continue à apporter aux réfugiés de plus en plus nombreux des secours, ainsi qu'une aide alimentaire en faveur du redressement. Au titre de cet appel, le PAM prêtera un appui à 117 000 réfugiés angolais et congolais (59 000 hommes et 58 000 femmes).

Justification

14. Dans l'incapacité de subvenir aux besoins alimentaires de la population réfugiée qui ne cesse de croître, le gouvernement a fait appel à la communauté internationale pour obtenir une assistance. La présente IPSR prêtera appui aux 117 000 réfugiés qui sont considérés comme les plus vulnérables et sont donc tributaires de l'aide alimentaire. Le pourcentage plus élevé d'hommes parmi les réfugiés est dû au nombre disproportionné d'Angolais fuyant la conscription. Sur le nombre total de bénéficiaires prévu, 63 200 réfugiés recevront des terres à cultiver et, après deux récoltes, ils devraient parvenir à une certaine autosuffisance. Les réfugiés restants (53 800) seront appuyés au titre de la "phase de secours" en attendant que des terres leur soient allouées, ou qu'une solution plus durable soit trouvée. Les groupes les plus vulnérables bénéficieront d'une assistance jusqu'à ce qu'ils atteignent un niveau d'autosuffisance leur permettant de prendre leurs besoins en charge. Sur demande, et selon les enquêtes nutritionnelles périodiques, des aliments



complémentaires (complément protéique énergétique et huile) seront mis à la disposition des groupes chargés du secteur de la santé dans les camps/zones d'installation.

STRATEGIE DE REDRESSEMENT

Le rôle de l'aide alimentaire

15. En couvrant les besoins alimentaires de base des réfugiés, l'aide joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, qui sévissent parmi les populations réfugiées. Dans le cas présent, elle joue également un rôle important en aidant les réfugiés à s'installer et à récupérer au sortir de la situation d'urgence.
16. Une fois les terres allouées, l'aide alimentaire permettra aux réfugiés de faire la soudure jusqu'à ce qu'ils aient engrangé deux récoltes et constitué des réserves vivrières suffisantes. Dans le cas des réfugiés n'ayant pas reçu de terre, elle couvrira leurs besoins alimentaires essentiels.

Approche-programme

17. La présente IPSR, d'une durée de deux ans (du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003), apporte une aide alimentaire associant les phases de secours et de redressement (46 et 54 pour cent de bénéficiaires respectivement). Moyennant des distributions gratuites de vivres, les interventions du PAM répondront aux besoins d'urgence, prêteront un appui aux réfugiés qui ont reçu des terres en leur donnant des vivres suffisants jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, et serviront de dispositif de sécurité pour les groupes vulnérables qui ont besoin d'un soutien jusqu'à ce que les comités de réfugiés les prennent en charge. Le bureau de pays suivra en permanence la situation interne des réfugiés et conduira des missions conjointes PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires aux périodes critiques, en particulier après la saison des récoltes.

Évaluation des risques

18. Les principaux facteurs qui pourraient influencer sur le déroulement et les orientations de la présente IPSR sont un important afflux éventuel de nouveaux réfugiés et les problèmes de sécurité qui résulteraient de l'accroissement du nombre des anciens combattants. C'est pourquoi le HCR, le PAM, l'UNICEF et les ONG mettent constamment à jour un dispositif d'intervention prenant en compte l'éventualité d'une arrivée massive et soudaine de réfugiés, à la fois de la RDC et de l'Angola. En tel cas, les opérations du PAM seront revues pour intégrer les nouveaux arrivants.

Objectifs et buts

19. La présente IPSR a pour but général de protéger la vie et la santé des réfugiés en leur fournissant des produits alimentaires de base, qui couvriront leurs besoins nutritionnels quotidiens jusqu'à ce qu'ils deviennent autosuffisants ou soient rapatriés et installés dans leur pays d'origine.
20. Le projet a pour objectifs de:
 - Fournir pendant 24 mois une aide alimentaire aux 114 000 réfugiés (hommes, femmes et enfants) qui sont établis dans les six zones d'installation/camps et sont actuellement assistés au titre de l'opération d'urgence 10047.0 et de l'IPSR 10051.0, ainsi qu'aux



nouveaux arrivants, afin de couvrir leurs besoins alimentaires de base jusqu'à ce qu'ils deviennent autosuffisants.

- Apporter pendant 24 mois une aide alimentaire à 3 000 personnes vulnérables dans les camps (notamment veuves, orphelins, handicapés, personnes âgées et malades chroniques) afin d'améliorer leur accès aux vivres de base et leur permettre de couvrir leurs besoins nutritionnels quotidiens.
 - Améliorer, grâce à un programme d'alimentation complémentaire, l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition signalés par les centres de santé.
21. L'IPSR favorisera également la participation des femmes à la gestion et à la distribution de l'aide alimentaire et assurera diverses activités de formation visant à améliorer dans l'ensemble leur bien-être. Actuellement, dans les zones d'installation/camps, 50 pour cent des membres des comités d'anciens chargés du développement sont des femmes. Elles représentent également plus de 60 pour cent de ceux qui s'occupent de la gestion et de la distribution des vivres. Par ailleurs, le nombre de femmes titulaires de cartes d'alimentation est étroitement suivi afin de s'assurer qu'elles assument de plus en plus de responsabilités dans la réception et la gestion des réserves vivrières familiales.

PLAN D'EXECUTION PAR COMPOSANTE

Bénéficiaires

22. La grande majorité des réfugiés vivant dans les deux zones d'installation et les quatre camps viennent de zones rurales où l'agriculture était leur principale activité économique. N'ayant emporté pratiquement aucun bien, ils sont entièrement tributaires du pays d'accueil et de la communauté internationale pour couvrir leurs besoins alimentaires de base.
23. L'IPSR subviendra aux besoins alimentaires des réfugiés qui sont entrés dans le pays depuis 1999 ("nouveaux" bénéficiaires), ainsi qu'à ceux des groupes les plus vulnérables (veuves, personnes âgées, handicapés et malades chroniques) parmi les réfugiés "anciens" bénéficiaires (ceux qui sont arrivés avant 1999). En outre, les enfants souffrant de malnutrition, signalés par les centres de santé, recevront des aliments composés et de l'huile végétale au titre du programme d'alimentation complémentaire conçu pour améliorer leur état nutritionnel. Le PAM continuera à appuyer les activités rémunératrices par le biais des clubs de réfugiées et des comités des produits alimentaires, de la participation des femmes à la gestion des moulins à marteaux mis à disposition pour moulinier le maïs, et de la réutilisation des conteneurs de vivres vides. Il participera au programme de formation destiné aux femmes occupant des postes de responsabilité, mis en œuvre par le HCR et des ONG.
24. Ainsi qu'il a été recommandé par la mission d'évaluation des disponibilités alimentaires, on procédera en 2001/2002 au nouvel enregistrement des réfugiés bénéficiaires et à la revalidation de leurs droits dans les zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa et dans le camp de Mwangi (y compris la quantification des naissances et des décès). Le HCR délivre actuellement aux chefs de famille (hommes ou femmes) de nouvelles cartes d'identité de réfugié. Le principe du ciblage, tel qu'il est mentionné au paragraphe 23, sera strictement appliqué et le volume de l'aide sera donc révisé en conséquence au cours de l'IPSR.



Assortiment alimentaire

25. L'assortiment alimentaire fourni par le PAM comprendra du maïs, de l'huile végétale, des haricots et du sel iodé destinés aux 117 000 bénéficiaires dans le cadre de la distribution générale, ainsi que des aliments composés et de l'huile végétale destinés aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition signalés par les centres de santé.
26. Les vivres seront distribués selon les barèmes de rations suivants:

Distribution générale de maïs (grammes/personne/jour)		Alimentation complémentaire (enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition) (grammes/personne/jour)	
Maïs	450	Complément protéique énergétique	180
Huile végétale	20	Huile végétale	20
Haricots	120		
Sel	10		

27. Compte tenu de la ration quotidienne par personne, l'assortiment alimentaire correspond à un apport énergétique d'environ 2 131 kilocalories par personne et par jour. La ration est comparable à celle fournie aux réfugiés congolais et angolais dans d'autres pays et elle tient compte de leurs préférences culturelles et alimentaires. Elle ne contient cependant pas suffisamment de micronutriments. Le PAM poursuivra les pourparlers engagés avec CARE International au sujet de l'enrichissement du maïs, au moment de sa mouture. Un programme pilote comprenant cette activité d'enrichissement démarrera en 2002 dans le camp de Nangweshi et sera ensuite reproduit dans les autres camps.
28. D'après les barèmes de ration ci-dessus, les quantités totales de produits nécessaires pour les 24 mois (730 jours) à compter de janvier 2002 sont les suivantes:

Besoins alimentaires totaux	
	(tonnes)
Maïs en grains	38 435
Huile végétale	1 796
Haricots	10 249
Sel iodé	854
Aliments composés (complément protéique énergétique)	788
Total	52 122

PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROGRAMME

29. Au titre de la présente IPSR, le PAM apportera une aide alimentaire aux groupes de bénéficiaires suivants:
- **63 200 réfugiés arrivés en 1999/2000.** Ces réfugiés recevront une aide alimentaire dans le cadre de la distribution générale et auront la possibilité de cultiver les terres qui leur auront été attribuées (zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa,



camps de Mwange et de Ukwimi). L'intervention et les récoltes seront évaluées par des missions conjointes PAM/HCR d'évaluation des disponibilités alimentaires.

- **50 800 réfugiés arrivés en 2000/2001 qui n'ont pas encore reçu de terres.** Ces réfugiés des camps de Nangweshi et de Kala bénéficieront d'une aide alimentaire dans le cadre de la distribution générale jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.
 - **3 000 réfugiés très vulnérables.** Ces réfugiés recevront une aide alimentaire dans le cadre de la distribution générale quelle que soit leur date d'arrivée.
 - **Enfants souffrant de malnutrition signalés par les centres de santé.** Ils recevront une aide alimentaire complémentaire.
 - **Clubs de femmes.** Les activités rémunératrices de ces groupes seront appuyées moyennant la fourniture de moulins à marteaux et de conteneurs de vivres vides.
30. La stratégie de retrait (paragraphe 51-54) tiendra compte du degré d'autosuffisance atteint par les réfugiés du fait de l'attribution/exploitation de terres ou de leur rapatriement dans leur pays d'origine.
- **Zone d'installation de Meheba.** Sur un total de 60 100, 31 500 réfugiés, venant principalement de l'Angola, recevront une assistance au titre de l'IPSR. La Fédération luthérienne mondiale (FLM), une ONG, qui administre la zone d'installation de Meheba, est également chargée de la gestion et des distributions des produits alimentaires. Le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation sont responsables de leurs secteurs respectifs, tandis que les problèmes de santé et les enquêtes nutritionnelles concernant les nouveaux arrivants sont du ressort de Médecins sans Frontières (France). La zone d'installation a récemment reçu environ 15 000 hectares de terres cultivables (quelque 13 800 hectares ont été exploités pendant la dernière campagne) pour les nouveaux arrivants, et des petits élevages avicoles, des étangs à pisciculture et des activités rémunératrices (tailleurs et artisans) y ont été créés. Les réfugiés ont formé des coopératives dans leurs domaines respectifs et créé un conseil d'administration, présidé par une femme. L'Ambassade du Danemark a facilité l'achat de deux camions pour aider les réfugiés à transporter leurs produits sur les marchés voisins, tandis que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a approuvé un projet conçu pour fournir des intrants agricoles aux réfugiés de Meheba et de Mayukwayukwa. Au titre de son projet TCP/ZAM/0065 E, "Approvisionnement d'urgence des réfugiés de Mayukwayukwa et Meheba en intrants agricoles", la FAO a pris à sa charge l'assistance technique, le matériel, les semences, la formation et les dépenses générales de fonctionnement pendant 12 mois, à compter de novembre 2000. Sa contribution au projet s'élève à 278 000 dollars.
 - **Zone d'installation de Mayukwayukwa.** Sur un total de 23 400, 20 000 réfugiés venant de l'Angola recevront une assistance au titre de l'IPSR. La zone d'installation de Mayukwayukwa est également gérée par la FLM, tandis que *l'Africa Humanitarian Action* met en œuvre les activités des secteurs de la santé et de l'assainissement. La *Christian Outreach Refugee Development* se charge du secteur des services communautaires et la Croix-Rouge zambienne des programmes de recherche et de regroupement. Environ 13 000 hectares ont été alloués pour être cultivés cette année. On peut citer parmi les projets de développement trois pépinières, la plantation d'arbres fruitiers, le petit élevage de volailles et des activités rémunératrices (menuiserie, travail du métal, vannerie). Quelque 600 groupements féminins interviennent dans différentes activités, certains d'entre eux gérant les trois moulins à marteaux fournis par le PAM au titre de l'IPSR précédente. La zone d'installation bénéficie également du projet d'approvisionnement en intrants agricoles de la FAO.



- **Camp de Nangweshi.** L'IPSR prêtera assistance à 16 300 réfugiés venant de l'Angola, c'est-à-dire l'entière population du camp. Ouvert en janvier 2000, Nangweshi est considéré comme un camp provisoire, destiné à absorber l'afflux soudain de réfugiés fuyant les combats qui se sont produits dans la province de Moxico, en Angola, à la fin de 1999. Les terres environnantes ne convenant pas à l'agriculture, le gouvernement et le HCR cherchent un nouvel emplacement pour aménager une zone d'installation plus permanente. Quatre sites ont été repérés, mais aucune décision n'a encore été prise. CARE International gère le camp et est également responsable de la gestion du point de livraison avancé (PLA) et de la distribution des vivres. Médecins sans Frontières (Hollande) est chargé des secteurs de la santé/nutrition et de l'eau, tandis que le Service jésuite des réfugiés est responsable de l'éducation et des services communautaires. Nangweshi étant un camp provisoire, aucune terre n'a été attribuée aux réfugiés qui y vivent, mais des projets d'activités rémunératrices sont mis en œuvre. Les 60 groupements féminins qui ont été constitués prennent part à des activités telles que le petit élevage de volailles, les jardins familiaux, la cuisson au four et la couture. Parmi les autres activités du camp, on peut citer la formation à la menuiserie dans trois centres pour jeunes, la publication d'un bulletin collectif, des cours d'anglais pour les responsables de la communauté, et la mise en place de six écoles communautaires.
 - **Camp de Mwangé.** L'IPSR prêtera assistance à 25 000 réfugiés venant de la RDC, c'est-à-dire l'entière population du camp. Créé en 1999, le camp est géré par la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR)/Société de la Croix-Rouge zambienne, qui est également chargée de la distribution des vivres. Le PAM est responsable de la gestion du PLA par l'intermédiaire d'un bureau extérieur situé à Mporokoso, CARE est responsable de la prestation des services communautaires, et Médecins sans Frontières (Hollande) est chargé du secteur de la santé. Afin de compléter les vivres nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires des réfugiés, le gouvernement a alloué 1 800 hectares de terres à l'intérieur du périmètre du camp, ce qui permet aux ménages de produire des légumes. Les principales activités rémunératrices sont la pisciculture, l'aviculture et la gestion d'un restaurant et de deux marchés comptant 200 vendeurs, dont 70 pour cent de femmes. Le HCR et CARE ont créé conjointement un fonds renouvelable pour appuyer ces activités.
 - **Camp de Kala.** L'IPSR prêtera assistance à 23 000 réfugiés venant de la RDC, c'est-à-dire l'entière population de ce camp ouvert en septembre 2000. Le camp est géré par *World Vision International* (WVI), qui est également chargée de la distribution des produits alimentaires et de la gestion du PLA. Médecins sans Frontières (Hollande) est responsable du secteur de la santé. Kala étant un camp nouveau, les activités de production et de formation de revenu doivent encore être mises en œuvre. Malgré la bonne volonté du gouvernement, il faudra quelque temps pour convaincre les chefs locaux de partager leurs terres agricoles avec les réfugiés.
 - **Camp d'Ukwimi.** L'IPSR prêtera assistance à 1 200 réfugiés venant de l'Angola, c'est-à-dire l'entière population du camp. Ouvert en octobre 2000, le camp d'Ukwimi est géré par la FLM, responsable notamment de la gestion/distribution des vivres. Ukwimi étant un camp nouveau, aucune activité de production ni de formation de revenu n'y a encore été mise entièrement à exécution, même si des terres sont déjà disponibles à des fins de culture pendant cette campagne.
31. Dans tous les camps et zones d'installation, le PAM a conclu un accord avec les ONG et les comités de réfugiés, afin que 65 pour cent des conteneurs de vivres vides (sacs et boîtes) soient attribués aux clubs de femmes qui peuvent les réutiliser pour dégager des fonds pour leurs activités rémunératrices. Les conteneurs vides restants seront distribués



aux nouveaux arrivants et aux ménages extrêmement pauvres (25 pour cent), ou utilisés de nouveau pour le conditionnement (10 pour cent).

32. Le HCR, le PAM et les ONG ont mis en route des petits projets de développement et de formation dans les zones d'installation et les camps de réfugiés. Ces activités visent à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire le déboisement, à créer d'autres sources de revenu et à assurer une formation en matière de santé, utilisation de l'eau et assainissement. On s'attachera particulièrement à dispenser à tous les partenaires d'exécution une formation visant à les sensibiliser au VIH/SIDA, afin qu'ils puissent mettre en œuvre conjointement un programme d'éducation traitant efficacement de l'épidémie à l'intérieur des camps et dans les communautés d'accueil environnantes. Ce programme viserait les réfugiés ainsi que le personnel de terrain des diverses institutions et des autres partenaires (par exemple les chauffeurs de camion livrant les denrées du PAM). Ces activités ont été inscrites au budget au titre des autres coûts opérationnels directs.

Dispositifs institutionnels et choix des partenaires

33. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que les produits et toute autre ressource fournis par le PAM au titre de la présente IPSR soient dédouanés, réceptionnés et distribués aux bénéficiaires ciblés de façon satisfaisante. Le Bureau du Commissaire aux réfugiés auprès du Ministère des affaires intérieures est responsable de la coordination des opérations, conjointement avec le HCR. La FLM, partenaire d'exécution dans les zones d'installation de Meheba, Mayukwayukwa et Ukwimi, est responsable de la gestion des PLA et de la distribution des vivres. CARE International, partenaire d'exécution pour le camp de Nangweshi, est chargée de la gestion des PLA et de la distribution des vivres. La FICR/Société de la Croix-Rouge zambienne est le partenaire d'exécution chargé de la distribution des vivres dans le camp de Mwangé. La WVI, partenaire d'exécution pour le camp de Kala, est responsable de la distribution des vivres et de la gestion du PLA. Des accords tripartites sont signés entre chaque ONG, le HCR et le PAM pour la distribution des vivres.
34. L'accord relatif aux opérations du projet signé avec la FLM, la WVI et CARE pour la gestion des produits alimentaires et des entrepôts aux PLA situés dans les deux zones d'installation (Meheba et Mayukwayukwa) et les camps d'Ukwimi, Kala et Nangweshi sera reconduit. Le PLA du camp de Mwangé est géré par le PAM, qui livrera les produits alimentaires jusqu'aux PLA convenus. Les partenaires d'exécution remettront les rations alimentaires aux bénéficiaires dans les centres de distribution, en utilisant des cartes de rationnement pour chaque ménage. Le PAM encouragera les partenaires ONG à recruter davantage de femmes pour la gestion et la distribution des denrées. Des comités de réfugiés chargés des produits alimentaires, comptant au moins 50 pour cent de femmes, sont constitués dans tous les camps et zones d'installation.
35. En collaboration avec le Commissaire aux réfugiés et le PAM, le HCR organise des enquêtes nutritionnelles périodiques et gère un système efficace de surveillance de l'état nutritionnel des réfugiés, afin de garantir un ciblage approprié, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Selon les rapports des ONG, dans l'ensemble, l'état nutritionnel s'est amélioré, atteignant le niveau accepté d'un taux de malnutrition "inférieur à 2 pour cent" (rapport poids/taille) dans les camps/zones d'installation.
36. Les vivres sont distribués directement au chef de chaque famille bénéficiaire, homme ou femme. S'il y a lieu, les noms du chef de famille et de son conjoint apparaîtront sur les documents d'enregistrement en tant que cotitulaires des droits de la famille aux vivres. Il faut cependant noter que les femmes et les enfants, représentant leur famille, reçoivent



davantage de produits que les hommes. L'assortiment alimentaire est bien accepté par les femmes, même si elles souhaiteraient utiliser une variété locale de haricots qui met moins longtemps à cuire. Dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement et la FAO, le HCR encourage la culture de haricots par la population réfugiée et les communautés locales. Les ONG emploient généralement des femmes pour mesurer/distribuer les rations, sauf lorsqu'il faut déplacer des charges importantes pour effectuer la mesure (comme dans le cas du maïs).

Renforcement des capacités

37. Pour que les réfugiés parviennent plus rapidement à l'autosuffisance, le PAM a appuyé l'élaboration de projets de création de revenu visant à compléter leur production agricole. Ces projets consistent notamment à aider les clubs de femmes et les associations de jeunes à acheter, gérer et entretenir les moulins, et à entreprendre diverses activités telles que production agricole à haute valeur marchande, couture, cuisson au four et ouverture de petits commerces. Par ailleurs, le HCR a contribué à mettre en place un dispositif de micro-crédit, ayant pour objet de remédier aux difficultés perpétuelles d'accès au crédit pendant les périodes critiques. Les moulins fournis aux camps par le PAM favorisent également la formation de revenu et contribuent à la création d'emplois, surtout pour les femmes. Des conteneurs de vivres vides sont donnés aux clubs de femmes pour dégager des capitaux de démarrage additionnels destinés aux activités des clubs.
38. Au titre de son programme de pays, le PAM appuie l'unité nationale de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes. Il participe au programme de formation du HCR concernant la planification préalable aux situations d'urgence, à l'intention du personnel des ONG et des employés de l'État. Au titre de la présente IPSR, le Programme assurera une formation aux magasiniers et aux agents distribuant les produits alimentaires (entretien des entrepôts, gestion/distribution des produits alimentaires et établissement de rapports).
39. Dans la zone d'installation de Meheba, trois cours de formation visant à renforcer les capacités de direction des responsables des clubs de femmes ont été organisés en 1999. Ils avaient pour objectifs de familiariser les participantes avec les compétences nécessaires pour les fonctions de direction, l'établissement du budget et la comptabilité, ainsi qu'avec les droits de l'homme et les principes de base de la parité entre les sexes. La participation à ces cours a été encourageante. Un certain nombre de cours de formation analogues sont prévus en 2001, 2002 et 2003 avec l'appui du PAM, du HCR et des ONG chargées de l'exécution. La participation du PAM aux programmes de formation des réfugiés a été également inscrite au budget au titre de la présente IPSR.

Dispositif logistique

40. Suivant les disponibilités de maïs sur le marché, à des prix fixés dans des conditions de concurrence, et les ressources monétaires à disposition du PAM, le maïs sera acheté sur place. Les haricots, le sel et les aliments composés seront obtenus dans le cadre d'accords régionaux d'achats, tandis que l'huile végétale sera importée. Le PAM transportera les produits alimentaires par camion jusqu'aux six PLA convenus de Meheba, Mayukwayukwa, Nangweshi, Ukwimi, Kala et Mwangi, tandis que le HCR sera chargé du transport à partir du PLA et des dispositifs de distribution des vivres aux bénéficiaires ciblés. Les installations d'emmagasinage aux PLA se sont améliorées grâce à l'achat de cinq entrepôts mobiles, au titre de l'opération d'urgence 6223.00. Cinq autres entrepôts mobiles qui compléteront la capacité de stockage des camps sont inscrits au budget.
41. Afin de garantir la continuité de la distribution des produits alimentaires dans les zones d'installation, le PAM transportera au PLA des stocks suffisants pour au moins deux mois,



sous réserve de disponibilité. Dans les camps de Nangweshi et de Mwange, qui ne sont pas accessibles par camion pendant la saison des pluies, la pratique actuelle de mise en place anticipée des quantités de produits nécessaires pour deux à trois mois au niveau du camp sera maintenue.

42. La Zambie étant classée parmi les PMA et les PPTE, le gouvernement a fait appel au PAM pour qu'il poursuive son aide alimentaire aux réfugiés, accompagnée des subventions correspondantes pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM). Le PAM couvrira la totalité des frais de TTEM (100 pour cent), qui sont estimés à 123 dollars la tonne. Ce taux sera révisé chaque année.

Articles non alimentaires

43. Au titre de l'IPSR 6134.01, des activités rémunératrices supplémentaires ont été entreprises pour favoriser la démarginalisation des femmes. À ce jour, le PAM a donné aux clubs de femmes neuf moulins à marteaux, qui facilitent la mouture du maïs en grains destiné aux réfugiés et dégagent des revenus pour les clubs. Il faut encore aider les réfugiés en nombre croissant, en particulier les nouveaux arrivants et les groupes vulnérables, à moudre le maïs en grains fourni par le PAM, et les clubs de femmes à renforcer leur base financière en se procurant des revenus. La fourniture de 10 moulins à marteaux avec prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement est inscrite au budget au titre de la présente IPSR, de même que les dépenses de mouture pour les nouveaux arrivants et les groupes vulnérables.
44. Des bascules et des palettes en bois pour les six PLA convenus, ainsi que du matériel normalisé (mesures), seront fournis par le PAM pour garantir que des rations adéquates sont distribuées aux bénéficiaires.

Suivi et évaluation

45. Les partenaires d'exécution (FLM, FICR/Société de la Croix-Rouge zambienne, WVI et CARE) présenteront au PAM, au HCR et au gouvernement des rapports mensuels établis sur la base des indicateurs de performance définis. Les formats de rapport génériques, mis au point pendant les réunions consultatives de suivi et d'évaluation concernant les activités du programme de pays (mars 1998), pourraient être utilisés par les partenaires d'exécution, avec quelques modifications. Les informations recueillies serviront également de point de départ pour la préparation des rapports mensuels de situation concernant l'aide alimentaire et pour le système de suivi, de traitement et d'analyse des produits (COMPAS).
46. Des missions conjointes PAM/Commissaire aux réfugiés/HCR se rendront périodiquement dans les zones d'installation des réfugiés et dans les centres de réception pour examiner l'avancement du projet.
47. Le PAM suivra la gestion des PLA et les distributions de vivres à Meheba, Nangweshi et Mayukwayukwa par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de Mongu et Solwezi. Le bureau extérieur de Mporokoso gèrera le PLA et suivra les distributions à Mwange, tandis que le bureau extérieur de Kawambwa sera chargé du suivi du camp de Kala. Les fonds nécessaires pour les bureaux extérieurs sont inscrits au budget au titre de la présente IPSR. Tous les surveillants des produits alimentaires seront coordonnés par un Volontaire des Nations Unies (VNU) basé à Lusaka, qui assurera également la liaison avec le HCR. Un commis aux finances/administration aidera le bureau de pays en ce qui concerne le paiement des dépenses de transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM), les questions relatives au personnel et la gestion des bureaux auxiliaires.



48. Un examen approfondi mené avec le HCR et les autres partenaires d'exécution a permis de définir des indicateurs pour suivre les résultats de cette opération. Les systèmes d'information qui ont été mis au point pour l'enregistrement des bénéficiaires et leurs cartes de distribution et pour les centres de santé seront les principales sources de données pour l'analyse future et l'établissement de rapports sur les produits du projet. Les indicateurs de suivi des résultats sont les suivants.

Informations générales

- nombre de réfugiés par sexe et par âge
- pourcentage de ménages dirigés par une femme

Interventions relatives aux produits alimentaires

- suivi des produits de leur arrivée dans le pays jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires
- quantité/type de vivres distribués et reçus par les bénéficiaires
- fréquence des livraisons/distributions
- utilisation de l'aide alimentaire par les bénéficiaires
- pourcentage de femmes dans les comités de gestion des produits alimentaires contrôlant les dispositifs de distribution, la sélection des femmes chargées de la distribution et celles qui reçoivent directement les rations
- pourcentage de femmes intervenant matériellement dans la distribution des vivres (il devrait être au moins égal à 50 pour cent)
- éducation en matière de VIH/SIDA avec les partenaires ONG et des Nations Unies

Santé/état nutritionnel

- pourcentage d'enfants de moins de 5 ans recevant des rations complémentaires
- évolution sur le plan nutritionnel
- taux de morbidité/mortalité des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes
- taux de VIH/SIDA et évolution

Sécurité alimentaire des ménages

- nombre d'hectares de terres allouées
- adéquation et productivité des terres allouées
- livraison des intrants en temps voulu
- résultats de la campagne agricole, activités de commercialisation et emploi
- réserves vivrières des ménages à la fin de la campagne de commercialisation agricole

Mesures de sécurité

49. Les deux zones d'installation (Meheba et Mayukwayukwa) et les camps d'Ukwimi, Kala et Mwangé sont situés assez loin de la frontière de la Zambie avec l'Angola et la RDC. Cependant, quelques incidents mettant en jeu la sécurité se sont produits, principalement près du camp de Nangweshi et des zones frontalières où sont établis plusieurs centres de



réception/transit, plus précisément dans le centre de réception de Sinjembela dans la province de l'Ouest. Ces incidents ont conduit le Fonctionnaire désigné des Nations Unies pour la Zambie à limiter les déplacements du personnel des Nations Unies dans certaines zones. Le PAM continue à prendre très au sérieux la sécurité générale des personnels internationaux et nationaux, et tous les personnels de terrain ont reçu une formation visant à les sensibiliser aux questions de sécurité. Par ailleurs, une nouvelle base radio sera installée dans le bureau extérieur de Mongu.

50. Pour des raisons de sécurité, le gouvernement a désigné quatre sites dans la province de l'Ouest qui pourraient remplacer le camp de Nangweshi. Il est donc probable que ce camp soit transféré pendant la présente IPSR. Les sites désignés, situés à l'est du Zambèze, sont jugés plus sûrs pour accueillir le camp que l'emplacement actuel de Nangweshi.

Stratégie de retrait

51. La réduction progressive de l'aide alimentaire du PAM est directement liée à l'allocation de terres en temps voulu par le gouvernement hôte, aux bons résultats de la campagne agricole (récoltes), à la fourniture d'intrants par le HCR, et à l'état physique général des réfugiés. L'objectif du programme agricole est d'assurer l'autosuffisance alimentaire des réfugiés. Les seuls groupes auxquels des terres n'ont pas été allouées en temps voulu sont les réfugiés congolais et angolais arrivés en Zambie en 2000/2001. L'aide alimentaire en faveur des réfugiés recevant des terres sera réduite progressivement après deux récoltes. Les réfugiés auxquels des terres ne sont pas allouées continueront à être tributaires de l'aide alimentaire du PAM jusqu'à ce qu'une solution plus durable soit trouvée.
52. Le gouvernement a alloué aux réfugiés de Meheba et de Mayukwayukwa de vastes superficies de terres fertiles. Dans la zone d'installation de Meheba, une superficie de plus de 72 000 hectares a été délimitée en vue de l'allocation des terres. Chaque famille recevra 2,5 hectares sur lesquels elle pourra s'installer et cultiver principalement du maïs, du manioc, des patates douces, du riz et des légumes de saison. Le PAM fournira à ces réfugiés des rations alimentaires pendant les deux premières campagnes agricoles, leur laissant suffisamment de temps pour s'installer et mettre en valeur leurs parcelles familiales. Après cette période, la plupart de ces réfugiés devraient atteindre un certain degré d'autosuffisance. Une fois ce but atteint, l'aide du PAM en leur faveur sera progressivement réduite. En fait, il y a aujourd'hui environ 32 000 réfugiés à Meheba et Mayukwayukwa (21,5 pour cent de la population totale dans les sites désignés) pour lesquels l'aide alimentaire du PAM a été progressivement supprimée après qu'ils aient atteint un certain degré d'autosuffisance en matière de production vivrière.
53. Aucune terre n'a été allouée à des fins agricoles aux réfugiés des camps de Nangweshi et de Kala. Ils resteront donc tributaires de l'aide alimentaire du PAM pendant longtemps. La mission d'évaluation des disponibilités alimentaires a recommandé que la priorité soit donnée à la délimitation des parcelles dans les nouvelles zones annexées à Meheba, Mayukwayukwa et Mwange afin que les réfugiés puissent commencer à les préparer pour cette campagne. Les efforts déployés pour acquérir des terres pour les réfugiés des camps de Kala et de Nangweshi doivent être intensifiés afin de pouvoir envisager là aussi une réduction progressive de l'aide alimentaire.
54. Une fois les terres allouées, les intrants agricoles de la FAO permettront aux réfugiés des deux zones d'installation d'accroître leurs disponibilités alimentaires au niveau familial.

Mécanisme d'intervention

55. Dans un proche avenir, il est prévu que les réfugiés de l'Angola et de la Région des Grands Lacs restent en Zambie; aucun rapatriement n'est attendu cette année. Cependant,



une soudaine aggravation de la situation en RDC ou en Angola pourrait se traduire par un afflux beaucoup plus important de réfugiés en Zambie. Dans ce cas, le PAM pourrait utiliser dans les zones d'installation/camps les stocks régulateurs —empruntant aux projets de développement en cours et à l'Agence nationale des réserves alimentaires— afin d'intervenir immédiatement jusqu'à ce qu'une révision du budget ou une nouvelle opération d'urgence permettent de faire face à la situation. La plupart des produits de l'assortiment alimentaire étant disponibles au niveau local ou régional, les délais entre les demandes de ressources, les achats et les arrivées peuvent être réduits afin que le PAM puisse intervenir aussi rapidement que la situation l'exige.

Activités de plaidoyer

56. Le bureau de pays s'emploiera à mobiliser le soutien des donateurs moyennant: des notes d'information périodiques; des mises à jour régulières sur l'avancement de l'opération et le financement; l'organisation de visites des donateurs dans les camps de réfugiés et les zones d'installation.

APPORTS NECESSAIRES

57. Les coûts opérationnels directs se montent à 22 141 155 dollars, et le coût total pour le PAM à 24 996 831 dollars. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget présenté à l'annexe I.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Maïs	38 435		5 70
– Légumineuses	10 259		5 5
– Huile végétale	1 796		898 00
– Sel iodé	854		85 40
– Complément protéique énergétique	788		275 80
Total, produits	52 122		12 50
Transport extérieur			2 70
Transport terrestre			5 70
Total partiel, TIEM			660 10
Total, TTEM			6 40
Autres coûts opérationnels directs			410 00
Total, coûts opérationnels directs			22 10
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs			1 00
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			1 80
COÛT TOTAL POUR LE PAM			24 90

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel international, cadre organique	263 000
Personnel national, services généraux	240 000
Assistance temporaire	10 000
Heures supplémentaires	6 000
Consultants nationaux	20 000
VNU	97 000
Déplacements officiels du personnel	80 000
Formation et perfectionnement du personnel	16 000
Total partiel	732 000

Dépenses de bureau et autres frais renouvelables

Location de locaux	12 000
Services collectifs (charges en général)	20 000
Fournitures de bureau	20 000
Matériel de télécommunication/informatique	40 000
Assurance	20 000
Réparation et entretien du matériel	10 000
Coûts d'entretien et de fonctionnement des véhicules	70 000
Autres dépenses de bureau	20 000
Total partiel	212 000

Équipements et autres frais fixes

Meubles, outils et matériel	15 000
Véhicules	70 000
Matériel de télécommunication/informatique	18 000
Total partiel	103 000

TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	1 047 000
--	------------------



ANNEXE III

POPULATION BÉNÉFICIAIRE DE L'IPSR PAR SITE, ÂGE ET SEXE						
Âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Zone de Meheba						
0-4 ans	3 150	10	3 460	11	6 610	21
5-17 ans	5 670	18	5 670	18	11 340	36
18 >	6 930	22	6 610	21	13 540	43
Total bénéficiaires	15 750	50	15 750	50	31 500	100
Zone de Mayukwayukwa						
0-4 ans	1 600	8	2 000	10	3 600	18
5-17 ans	3 200	16	3 200	16	6 400	32
18 >	4 400	22	5 600	28	10 000	50
Total bénéficiaires	9 200	46	10 800	54	20 000	100
Camp de Nangweshi						
0-4 ans	1 793	11	1 793	11	3 586	22
5-17 ans	3 097	19	3 097	19	6 194	38
18 >	3 749	23	2 770	17	6 519	40
Total bénéficiaires	8 639	53	7 660	47	16 300	100
Camp de Mwange						
0-4 ans	3 000	12	2 750	11	5 750	23
5-17 ans	4 500	18	4 500	18	9 000	36
18 >	5 750	23	4 500	18	10 250	41
Total bénéficiaires	13 250	53	11 750	47	25 000	100
Camp de Kala						
0-4 ans	2 300	10	2 070	9	4 370	19
5-17 ans	4 140	18	4 140	18	8 280	36
18 >	5 520	24	4 830	21	10 350	45
Total bénéficiaires	13 250	52	11 750	47	23 000	100



POPULATION BÉNÉFICIAIRE DE L'IPSR PAR SITE, ÂGE ET SEXE						
Âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Camp de Ukwimi						
0-4 ans	84	7	108	9	192	16
5-17 ans	204	17	204	17	408	34
18 >	336	28	264	22	600	50
Total bénéficiaires	624	52	576	48	1 200	100
Tous les camps, par âge:						
0-4 ans	11 927	10	12 181	11	24 108	21
5-17 ans	20 811	18	20 811	18	41 622	36
18 >	26 685	23	24 581	20	51 266	43
Total	59 423	51	57 572	49	117 000	100

La population réfugiée visée par l'IPSR dans les deux zones d'installation et les quatre camps est comme suit:

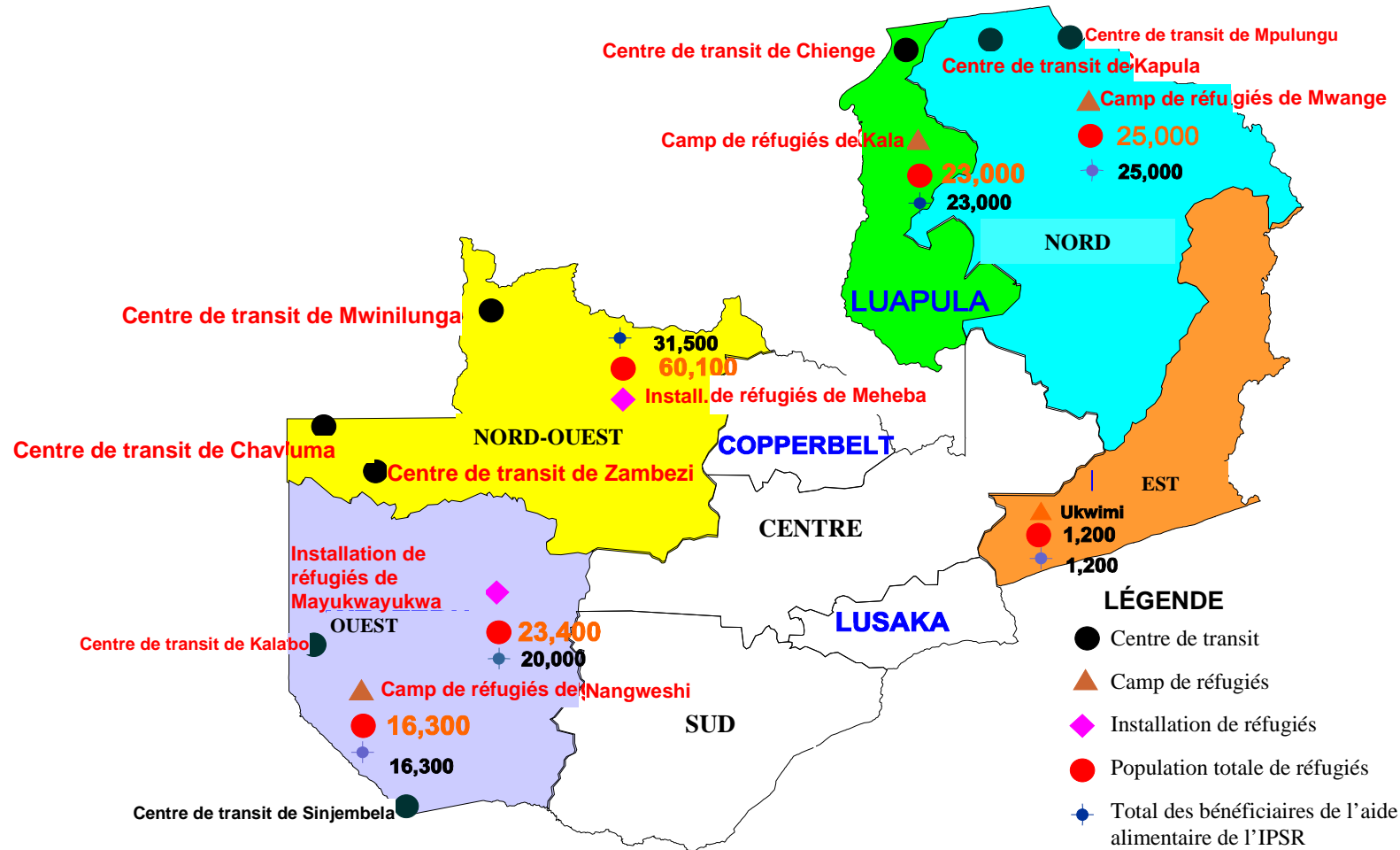
Zone de Meheba	31 500
Zone de Mayukwayukwa	20 000
Camp de Nangweshi	16 300
Camp de Mwange	25 000
Camp de Kala	23 000
Camp de Ukwimi	1 200
Total	117 000





ZAMBIE IPSR 10071.0

IPSR: AIDE DU PAM ET PROJECTION DE LA POPULATION DE RÉFUGIÉS POUR 2002



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CARE	Société coopérative pour l'aide au monde entier
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des produits
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale de la Croix-Rouge
FLM	Fédération luthérienne mondiale
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PLA	Point de livraison avancé
PMA	Pays les moins avancés
PPTE	Pays pauvre très endetté
RDC	République démocratique du Congo
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITA	Union pour l'indépendance totale de l'Angola
VNU	Volontaire des Nations Unies
WVI	World Vision International

